

# PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

## RÉSEAUX SOCIAUX ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES



Volume XV – Numéro 27 - Université Alassane Ouattara - Campus 2 Bouaké,  
les 05, 06 et 07 Octobre 2023 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

**PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

**Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines**

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : [administration@perspectivesphilosophiques.net](mailto:administration@perspectivesphilosophiques.net)

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N°DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

## **ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

---

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

---

**Prof. Aka Landry KOMÉANAN**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. David Musa SORO**, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Jean Gobert TANO**, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. N'Dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Donissongui SORO**, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

## **COMITÉ DE LECTURE**

---

**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Nicolas Kolotioloma YEO**, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

## **COMITÉ DE RÉDACTION**

---

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences  
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences  
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences  
**Dr Kouassi Marcellin AGBRA**, Maître de Conférences  
**Dr Alexis Koffi KOFFI**, Maître de Conférences  
**Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN**, Maître-assistant  
**Dr Amed Karamoko SANOGO**, Maître de Conférences

## SOMMAIRE

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux .....	1
Membres du Comité d'organisation et du Comité scientifique .....	7
Liste des Participants en qualité de modérateurs et/ou de Rapporteurs .....	9
<b>ALLOCUTIONS</b> .....	11
1- Le Président du comité d'organisation .....	13
2- Le chef du Département de Philosophie .....	17
<b>CONTRIBUTIONS DES INVITÉS SPÉCIAUX</b> .....	21
<b>1. Les réseaux sociaux ou réseaux de dé-socialisation ?, Antoine KOUAKOU</b> .....	23
<b>2. Le langage sms dans le bruissement des réseaux sociaux : est-ce une belle chose ou une destruction des mots ? Penser avec Jean- Michel Besnier, Auguste NSONSISSA</b> .....	37
<b>3. La philosophie du dos ou comment philosopher autrement à partir de Facebook, Thiémélé L. Ramsès BOA</b> .....	51
<b>CONTRIBUTIONS PAR AXES D'ANALYSE</b> .....	73
<b>AXE 1 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DÉMOCRATIE</b> .....	75
<b>1. Les réseaux sociaux numériques et la gouvernance démocratique en Afrique,</b> 1. Oi Kacou Vincent Davy KACOU 2. Neuba Serge N'DRIN .....	77
<b>2. Réseaux sociaux et démocratisation de l'information dans l'espace public subsaharien : entre libertés d'expression et communicationnelle, Faloukou DOSSO</b> .....	93
<b>3. La démocratie burkinabè à l'épreuve des réseaux sociaux : cas des changements de régimes de 2014 à 2022 au Burkina Faso, Sidibeouendin SAOUADOGO</b> .....	111
<b>4. Les réseaux sociaux et la problématique de la démocratie participative en Afrique,</b> 1. Kouamé Hyacinthe KOUAKOU 2. Kadio Mathieu ANGAMAN .....	133
<b>5. Réseaux sociaux et lutte citoyenne, Boubakar MAIZOUMBOU</b> .....	151
<b>6. Usages des réseaux sociaux et gouvernance en Afrique, Odilon YAO</b> .....	167

<b>7. Impacts des réseaux sociaux et dynamiques démocratiques en Afrique entre excentricités et espérances légitimes !,</b> 1. Séa Frédéric PLÉHIA 2. Nanou Pierre BROU .....	183
<b>8. Réseaux sociaux et identité numérique : Quelle liberté dans l'espace africain ?,</b> Agoussi Alphonse MOGUÉ .....	205
<b>9. Usages illicites des réseaux sociaux : cyber menaces, pratiques d'agences de désinformation et risques sur la démocratisation en Afrique,</b> Ange Bergson LENDJA NGNEMZUE .....	221
<b>10. Réseaux sociaux et crises des sociétés africaines,</b> Zlankouapiou Romuald Icanor SANKO .....	241
<b>11. Réseaux sociaux numériques et éthique de l'espace public à partir d'Hannah ARENDT,</b> 1. Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ 2. KONÉ Amidou .....	257
<b>12. Nouvelles formes de militantisme sur les réseaux sociaux : une prise de parole politique entre patriotisme et incivisme verbal,</b> Mamadou Diouma DIALLO .....	273
<b>13. Idéologie de la transparence, réseaux sociaux et démocratie contemporaine,</b> Ouandé Armand REGNIMA .....	291
<b>AXE 2 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ÉDUCATION .....</b>	<b>307</b>
<b>14. De la responsabilité des réseaux sociaux numériques dans l'inconduite des adolescents en côte d'ivoire,</b> Koffi Jacques Anderson BOUADOU .....	309
<b>15. Usage juvénile des réseaux sociaux numériques et expérience des dilemmes moraux chez les mères d'adolescents à Bouaké (Côte d'Ivoire),</b> Yogblo Armand GROGUHÉ .....	323
<b>16. Short Message Service (SMS) : naissance d'une nouvelle forme d'écriture,</b> Kouassi KPANGUI .....	347
<b>17. Réseaux sociaux et apprentissage du journalisme 2.0,</b> Antonin Idriss BOSSOTO .....	369
<b>18. Les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif : entre innovation et modèle pédagogique traditionnel,</b> Rodrigue Paulin BONANÉ .....	391

<b>19. Réseaux sociaux, de la perte de l'individu à l'éducation,</b> 1. Apolline Adjo NIANGORAN 2. Magloire Kassi GNAMIEN .....	409
<b>20. Critique du phénomène d'influenceurs sur les réseaux sociaux à partir de la pensée d'Aristote,</b> Djakaridja YÉO .....	421
<b>21. Recours aux réseaux sociaux numériques par les étudiants de l'Université Joseph Ki-Zerbo pour l'apprentissage et la formation académique,</b> 1. Belo ADIOLA 2. Kibouga Alphonse DIAGBOUGA 3. Bowendsom Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO .....	441
<b>22. Sémiotique et identité sociale. Une lecture à partir des réseaux sociaux,</b> Masseniva TRAORÉ .....	469
<b>23. De l'éducation : pour une utilisation optimale du web,</b> Kouassi Olivier SEY .....	487
<b>24. La jeunesse africaine et la révolution cybernétique,</b> Akpa Akpro Franck Michael GNAGNE .....	507
<b>AXE 3 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SOCIÉTÉ DURABLE .....</b>	<b>525</b>
<b>25. Réseaux sociaux numériques, territoire récusé dans la valorisation des acquis de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire,</b> 1. Aka NIAMKEY 2. Yéo SIBIRI .....	527
<b>26. Les réseaux sociaux : une forme de « pachacuti » andin ou révolution arguédienne ?,</b> Doforo Emmanuel SORO .....	547
<b>27. Nouveaux médias et défis sociaux : pour une vision marcusienne de la sociabilisation de l'Afrique,</b> Amara SALIFOU .....	567
<b>28. Réseaux sociaux en Afrique : contribution à la mobilisation des ressources et des compétences pour son émergence,</b> Laurent GANKAMA .....	583
<b>AXE 4 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DIGNITÉ HUMAINE .....</b>	<b>599</b>
<b>29. La protection des données personnelles à l'ère des réseaux sociaux au Cameroun,</b> Saidou ABOUBAKAR .....	601
<b>30. L'identité humaine à l'ère du numérique : cas des réseaux sociaux,</b> 1. Kouleman Amed COULIBALY 2. Issouf CAMARA .....	621

<b>31. Réseaux sociaux et recomposition du monde,</b> 1. Soualo BAMBA 2. Assane SANOGO 3. Kouadio YAO .....	637
<b>32. De l'addiction aux réseaux sociaux : « Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur » (Luc 12, 30),</b> 1. Koko Marie-Madeleine SÉKA 2. Chiayé Marie-Pauline SÉKA .....	651
<b>33. Impact des réseaux sociaux sur la promotion du patrimoine culturel du Bénin : cas de la plateforme Fairyland,</b> Elavagnon Dorothée DOGNON .....	663
<b>34. L'avenir du pour-soi africain et son habitus à l'aune des réseaux sociaux,</b> Kouadio Julien KOUASSI .....	685
<b>35. Crise du concept de réseaux sociaux et exigence éthique en contexte africain,</b> Florence BOTTI .....	705
<b>36. Approche critique francfortoise de la culture de masse et des médias sociaux,</b> Klindio Lydie COULIBALY épouse ZAMBLÉ .....	721
<b>37. Les réseaux sociaux en Afrique : enjeux et portée épistémologiques,</b> 1. Evariste Dupont BOBOTO 2. Gildas DAKOYI TOLI .....	733
<b>AXE 5 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>747</b>
<b>38. L'État ivoirien, un régulateur impuissant du secteur minier : apport des réseaux sociaux au respect des périodes de vie des mines dans la région du Hambol,</b> 1. Mathieu Jonasse AFFRO 2. Chifolo Daniel FOFANA 3. Nambegué SORO .....	749
<b>AXE 6 : RÉSEAUX SOCIAUX ET IDENTITÉ SOCIALE .....</b>	<b>769</b>
<b>39. Réseaux sociaux et identité sociale : l'ipséité africaine à l'épreuve de l'altérité,</b> 1. Ghil-christ Elysée YANSOUNOU 2. Ariane DJOSSOU SEGLA .....	771
<b>40. La facture des réseaux sociaux en Afrique : de l'aventure de l'identité à la sociabilité pathologique ?,</b> Kouadio Victorien EKPO .....	789
<b>41. Le téléphone portable, un instrument de tension entre l'être et le paraître,</b> Bernadette GANSONRE .....	803

<b>42. John Kyffy sur Facebook, construction d'un monde virtuel au profit d'une carrière artistique réelle,</b> Yao Francis KOUAMÉ .....	823
<b>43. Les réseaux sociaux au village : Pragmatique des usages et enjeux pour l'identité sociale,</b> Titi Eri Aramatou PALE .....	841
<b>44. L'évolution du concept d'amitié à l'ère des Réseaux sociaux : vers la numérisation de la relation interlocutive,</b> Koffi KOUASSI .....	863
<b>45. Les réseaux sociaux numériques : Vers une dépendance des algorithmes et la déconstruction des identités sociales,</b> Tiasvi Yao Raoul AGBAVON .....	878
<b>46. Pour une réinvention des sociétés africaines numérisées à la lumière de la pensée de Rousseau,</b> Adjoua Marie Jeanne KONAN .....	891
<b>47. Les technologies de l'information et de la communication (tic), vecteurs de résilience et de réliance des peuples,</b> Ghislain Thierry Maguessa EBOMÉ .....	907
<b>AXE 7 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SEXUALITÉ .....</b>	<b>921</b>
<b>48. La cybersexualité en Afrique : Le corps-sexe entre tradition et modernité,</b> Oliver P. NGUEMA AKWE .....	923
<b>49. La critique de la banalité sexuelle sur les réseaux sociaux à l'aune du philosophe arendtien,</b> Amin Elise KOUADIO .....	939
<b>50. Les réseaux sociaux ou l'alter-égo des réseaux de la sexualité,</b> Mohamed CAMARA .....	955
<b>AXE 8 : RÉSEAUX SOCIAUX ET NORMES JURIDIQUES .....</b>	<b>969</b>
<b>51. Les entreprises burkinabè à l'épreuve des retours d'expériences : cas du groupe Facebook Consom'action-BF,</b> Esther Delwendé KONSIMBO .....	971
<b>52. Pacifier l'usage des réseaux sociaux par un cadre législatif : le cas de la loi sur la cybercriminalité en Côte d'Ivoire avec Facebook,</b> Waliyu KARIMU .....	987
<b>SYNTHÈSE FINALE DU COLLOQUE .....</b>	<b>1003</b>

## LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

*Perspectives Philosophiques* est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoseologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

#### **Le comité de rédaction**



## **TDR du Colloque sur les réseaux sociaux**

### **Contexte et justification**

Les réseaux sociaux sont devenus un véritable moyen de communication planétaire « à tel point qu'une violation du droit en un lieu de la terre est ressentie partout » (Kant, 1958, p. 111). Leur mise en œuvre procède, en effet, d'un projet sociopolitique clairement défini : la démocratisation de l'accès à l'information par la création d'une toile relationnelle qui renforce et consolide les rapports entre les personnes, les sociétés et les entreprises, par-delà les frontières. Dans cette perspective, ils apparaissent comme « un outil proprement démocratique, créateur de démocratie » (Sophie Montévrin, 2019, p. 46). Par l'attrait qu'ils exercent sur la vie des individus, des États et des entreprises, « les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus importante dans la vie des gens. Selon les derniers chiffres, 43 pourcents de la population mondiale est active sur les réseaux sociaux » (Sophie Montévrin, 2019, p. 8). Selon le site « Internet World Stats », 46% de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). Dans le monde comme en Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques. Ce colloque invite à réfléchir sur ces mutations en Afrique à travers le thème « **Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines** ».

Par l'importance de leur impact sur les sociétés africaines, les réseaux sociaux révèlent une ambivalence préoccupante : d'une part, ils contribuent à la fois à leur progrès socio-économique (Tracy Tuten, 2019, Christine Balagué, David Fayon, 2022) et à l'accélération des crises sociopolitiques qui aboutissent, parfois, au renversement du pouvoir; et d'autre part, l'interaction qu'ils favorisent entre les individus de tous bords contribue à la fois à l'affirmation et à l'épanouissement des qualités et du potentiel des Africains, mais aussi, à la violation de leur vie privée et à leur déséquilibre psychologique pouvant conduire à la déconstruction de leur personnalité (Thomas Huchon, Jean-Bernard Schmidt, 2022). Au-delà des relations interpersonnelles ordinaires, des autoproclamés « influenceurs » (Edouard Fillias, François-Charles Rohard,

2021) s'efforcent d'influencer, d'orienter les modes de vie et de pensée des Africains par leurs publications, contribuant ainsi à justifier l'idée de

« l'influence toxique des réseaux sociaux » qu'évoque Sophie Montévrin. Cette toxicité est constatable à travers l'usurpation d'identité, l'intrusion dans la vie privée, l'utilisation d'images compromettantes, les fakes news, la remise en cause des valeurs sociales, etc.

Il apparaît alors que l'avenir des sociétés africaines, la qualité de leur système éducatif, le fondement des rapports intersubjectifs et surtout les normes axiologiques au fondement de la personne humaine et des sociétés sont en jeu dans le développement vertigineux des réseaux sociaux sur le continent comme dans le monde (Robert Redeker, 2021). À travers ce colloque international et pluridisciplinaire, toute la communauté scientifique est invitée à des réflexions croisées sur l'impact des réseaux sociaux sur la dynamique des sociétés africaines. Si la démocratisation de l'information induite par les réseaux sociaux apparaît comme une œuvre noble, elle semble poser problème à travers ses différents usages.

### **Problématique et objectifs**

L'ambivalence préoccupante des réseaux sociaux conduit à la nécessité d'un accompagnement éthique de leur usage en instaurant un cadre éthique en vue d'une prise en compte efficiente et pratique de cet outil de communication. Au-delà du cadre d'origine des réseaux sociaux, les sciences et techniques de la communication, ce colloque est ouvert à toutes les régionalités scientifiques en vue d'une approche globale de l'influence et de l'usage des réseaux sociaux en Afrique. À cette fin, ce colloque pose le problème suivant : Quels sont les impacts des réseaux sociaux sur les dynamiques sociales en Afrique ? Ce problème se décline en questions spécifiques :

- Comment caractériser les réseaux sociaux ?
- Quelles sont leurs contributions aux dynamiques des sociétés africaines, dans leurs rapports avec les sociétés du monde, d'un point de vue cosmopolitique ?
- Quand et comment les réseaux sociaux deviennent-ils des pesanteurs de ces dynamiques ?
- Comment, alors, circonscrire leurs effets pervers ?

De cette problématique se dégagent les objectifs de ce colloque :

- Montrer que les réseaux sociaux sont devenus, en Afrique, non seulement des instruments de transformations sociales (Gado Alzouma, 2008, En ligne), mais aussi dévoiler les conditions sous lesquelles leur déploiement peut véritablement être sources de dérives sociales et morales ;
- Examiner la nécessité d'une réévaluation des objectifs de cet outil de communication et surtout souligner leur incidence sur les sociétés contemporaines, en général, et sur les sociétés africaines, en particulier ;
- Générer une convergence des savoirs à travers une approche interdisciplinaire sur les implications politiques, juridiques, culturelles et éthique de l'usage des réseaux sociaux ;
- Donner à comprendre les mécanismes de structuration des relations intersubjectives, les modes d'acquisition des savoirs, les leviers qui les rendent possibles, et surtout, à penser les dispositions pratico- éthiques en vue d'une meilleure gestion des réseaux sociaux dans les États africains ;
- Identifier les outils conceptuels et pratiques à mettre en œuvre pour critiquer l'univers des réseaux sociaux et dégager des voies pour leur prise en charge efficiente.

### **Axes du colloque**

#### ***Axe 1 : Réseaux sociaux et démocratie***

L'usage des réseaux sociaux ne peut guère faire l'économie des formes abusives de la liberté d'expression et des crises sociales qu'ils influencent irrémédiablement. Cet axe traitera des rapports entre les réseaux sociaux et la politique pour justifier et/ou atténuer le sentiment de « l'influence toxique des réseaux sociaux ».

#### ***Axe 2 : Réseaux sociaux et éducation***

L'un des objectifs majeurs des réseaux sociaux est la formation des individus en mettant à leur disposition une panoplie d'informations et de savoirs (scolaires, universitaires, culturels, généraux, etc.). Ce rôle éducatif assigné aux réseaux sociaux est parfois dévoyé par des intérêts qui sapent les fondements axiologiques de l'éducation. Cet axe réfléchira sur l'impact des réseaux sociaux sur les valeurs sociales qui constituent le ciment de toute société.

#### ***Axe 3 : Réseaux sociaux et société durable***

Les réseaux sociaux tendent à transformer les fondements relationnels au sein des sociétés suivant une double trajectoire : obérer la paix sociale ou assurer

la tranquillité sociale. Ce dernier échelon stimule de plus en plus le recours aux réseaux sociaux en vue de rétablir un climat de paix. En tant que moyen de mobilisation des masses, il apparaît évident que les réseaux sociaux peuvent être un levier de socialisation des individus. Cet axe examinera comment les réseaux sociaux peuvent être mis à contribution dans la recherche de l'équilibre social.

#### ***Axe 4 : Réseaux sociaux et dignité humaine***

Les atteintes à la dignité humaine sont de plus en plus perceptibles à travers les réseaux sociaux. Pour Sophie Montévrin (2019, p. 72), « si les réseaux sociaux permettent d'avoir des espaces d'expression libres, comme au café du commerce, ils s'apparentent trop souvent à des défouloirs ». Cet axe vise la détermination de normes éthiques susceptibles de conduire à une revalorisation de la dignité humaine à travers les réseaux sociaux.

#### ***Axe 5 : Réseaux sociaux et environnement***

La crise écologique actuelle procède, en partie, d'un manque de sensibilisation des individus sur les causes et les stratégies de protection de l'environnement. Cet axe de réflexion déterminera des modes d'utilisation des réseaux sociaux, aux échelons national et international, pour la diffusion de principes et savoirs innovants de la gestion des cadres de vie et de l'instauration d'une attitude écocitoyenne.

#### ***Axe 6 : Réseaux sociaux et identité sociale***

L'impact des réseaux sociaux sur la perception de soi et la représentation de l'environnement social est indubitable. À travers les nouvelles formes de sociabilité qu'ils favorisent, les réseaux sociaux ambitionnent, sans doute, de produire un modèle culturel et social d'identité dans lequel l'individu projette une image de lui-même tiraillée par le réel et le virtuel. Cet axe de réflexion sera non seulement l'opportunité de comprendre la manière dont la perception de soi, de l'autre et la représentation du monde se forge à travers les réseaux sociaux, mais aussi la façon dont ils contribuent à la fragmentation identitaire.

***Axe 7 : Réseaux sociaux et sexualité***

L'influence des réseaux sociaux sur les comportements sexuels met au défi les mœurs africaines et l'éducation sexuelle des jeunes. Cet axe analysera les effets des réseaux sociaux sur la déliquescence des mœurs en Afrique au moment où des pratiques sexuelles controversées tentent de se mondialiser.

***Axe 8 : Réseaux sociaux et normes juridiques***

A l'instar de tous les objets techniques et les pratiques sociales, les réseaux sociaux doivent être soumis à une législation. Il semble, pourtant, que la régulation juridique des réseaux sociaux est confrontée au respect du principe de la liberté d'expression et de conscience. Cet axe permettra de réfléchir aux conditions et modalités d'un meilleur encadrement juridique des réseaux sociaux dans les États africains.



## **COMITÉ D'ORGANISATION ET COMITÉ SCIENTIFIQUE**

### **COORDINATION**

---

Prof. Grégoire TRAORÉ, Professeur titulaire  
Prof. Edmond Yao KOUASSI, Professeur titulaire  
Prof. Nicolas Kolotioloma YÉO, Professeur titulaire

### **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

---

**Président** : M. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

**Vice-Présidents** :

M. Ayénon Ignace YAPI, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
M. Henri BAH, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

**Membres** :

Prof. Aklesso ADJI, Université de Lomé  
Prof. Alain RENAUT, Université de la Sorbonne, Paris  
Prof. Antoine KOUAKOU, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Assouman BAMBA, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Auguste NSONSISSA, Université Marien NGOUABI, Brazzaville  
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Azoumana OUATTARA, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Cablanazann Thierry Armand EZOUA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan-Cocody  
Prof. Charles Zacharie BOWAO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville  
Prof. Ernst WOLFF, Institut Supérieur de Philosophie, KU Leuven. Belgique  
Prof. Évariste Dupont BOBOTO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville  
Prof. Donissongui SORO, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Jacques NANÉMA, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou  
Prof. Jean Gobert TANO, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Jean-Luc AKA-EVY, Université Marien NGOUABI, Brazzaville  
Prof. Yao Edmond KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou  
Prof. Mounkaïla Abdo Laouli SERKI, Université Abdou-Moumouni, Niamey  
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Samba DIAKITÉ, Université Alassane Ouattara, Bouaké  
Prof. Thiémelé Ramsès BOA, Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody

### **COMITÉ D'ORGANISATION**

---

**Président** : M. Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

**Vice-Président** : M. Éric Inespéré KOFFI, Maître de Conférences

### **SECRÉTARIAT SCIENTIFIQUE**

---

**Président** : M. Kouassi Honoré ELLA, Maître de Conférences

**Membres** :

M. Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences  
M. Fatogoma SILUE, Maître de Conférences  
Dr Amidou KONE, Maître-Assistant  
Dr PLEHIA Sèa Frédéric, Maître-Assistant

---

#### **COMMISSION COMMUNICATION**

---

**Responsable :** M. Faloukou DOSSO, Maître de Conférences

**Membre :** Dr Amara SALIFOU, Maître-Assistant

---

#### **COMMISSION TECHNIQUE VOLET INTERNET**

---

**Responsable :** Dr ANGBAVON Tiasvi Yao Raoul, Maître-Assistant

**Membre :** Dr/MC KANON Gboméné Hilaire, Maître de Conférences

---

#### **COMMISSION RESTAURATION**

---

**Responsable :** Dr/MC Chantal PALE, Maître de Conférences

**Membres :**

Dr Anne-Marie KOUAKOU, Maître-Assistant

Dr Marcelin GALA BI, Maître-Assistant

Mme DRUID Joselyne, Secrétaire du Département

---

#### **COMMISSION TRÉSORERIE ET FINANCES**

---

**Responsable :** M. Victorien Kouadio EKPO, Maître de Conférences

**Membre :** Dr ASSIE Ahou Marthe, Maître-Assistante

---

#### **COMMISSION ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET DÉCORATION**

---

**Responsable :** Dr Elisée Offo KADIO, Maître-Assistant

**Membre :** Dr Florence BOTTI, Assistante

---

#### **COMMISSION LOGISTIQUE**

---

**Responsable :** M. Yao Bernard KOUASSI, Maître de Conférences

**Membres :**

Dr ANGAMAN Kadio Mathieu, Maître-Assistant

Dr SABLÉ Léhoua Patrice, Maître-Assistant

---

#### **COMMISSION PROTOCOLE ET MAÎTRISE DE CÉRÉMONIE**

---

**Responsable :** M. Jean Joël BAH, Maître-Assistant

**Membres :**

Prof. Alexis KOFFI, Professeur titulaire

Dr Madeleine Amenan KOUASSI, Assistante

---

#### **COMMISSION RÉDACTION DES RAPPORTS**

---

**Responsable :** M. Kouassi Thomas N'GOH, Maître de Conférences

**Membres :**

M. Christian Kouadio YAO, Maître de Conférences

Dr Baboua TIÉNÉ, Maître-Assistant

Dr Allassane KONE, Maître-Assistant

Dr KACOU Oi Kacou, Assistant

Dr MOULO Kouassi, Assistant

## **LISTE DES MODÉRATEURS ET DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE**

### **I. LISTE DES MODÉRATEURS DU COLLOQUE**

Prof. YAPI Ayenon  
Prof. YEO Nicolas  
Prof. KOUASSI Marcel  
Prof. KOUAKOU Antoine  
Dr MC KOUASSI N'Goh  
Dr MC DOSSO Faloukou  
Dr MC DAGNOGO Baba  
Dr MC KOUASSI Assanti  
Dr MC PILLAH N. Privat  
Dr MC KPANGUI Kouassi  
Dr MC KOFFI Eric  
Dr MC SILUE Fatogoma  
Dr MC YOULDÉ Stéphane  
Dr SÉKA Koko  
Dr GALA Bi  
Dr PALE Titi  
Dr SALIFOU Amara  
Dr SORO Jean  
Dr SÉKA Chayé  
Dr YAO Odilon  
Dr NIANGORAN Adjo  
Dr BAHY Jean-Noël (Maître de cérémonie)  
Dr KOUASSI A. Madeleine (Maîtresse de cérémonie)

### **II. LISTE DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE**

Dr MC DELLA T. Barthélémy  
Dr MC YOULDÉ Stéphane  
Dr KONE A. Alassane  
Dr ANGAMAN K. Mathieu  
Dr AFFRO Jonasse  
Dr SIALLOU Kouassi Hermann  
Dr KOUA Guéi Simplicie  
Dr MOULO Kouassi Elisée  
Dr KADIO Offo Elisée  
Dr KACOU OI Kacou  
Dr BOTTI Florence  
Dr KOUASSI A. Madeleine  
Dr KOUASSI Koffi  
Dr GUI Désiré  
Dr Gnagne Akpa Akpro  
Dr SANOGO Assane  
Dr TIENE Baboua  
Dr SORO Torna  
Dr SORO Doforo Emmanuel  
COULIBALY Sounan



## **ALLOCUTIONS**



## **ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION**

Monsieur le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Monsieur le représentant du Président de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le vice-Président chargé de la pédagogie ;

Madame la représentante du vice-Président chargé de la recherche et de la vie universitaire ;

Madame la Secrétaire Générale Adjointe de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le Doyen de l'UFR-CMS ;

Monsieur le Chef du département de Philosophie ;

Très chers Maîtres et collègues ;

Mesdames et Messieurs de la presse ;

Distingués invités ;

Chers étudiants ;

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités ;

Le Comité d'Organisation, par ma voix, vous souhaite AKWABA, la cordiale bienvenue, et vous exprime sa joie de vous accueillir, à Bouaké, en terre ivoirienne. C'est un honneur bien ressenti que de vous compter parmi les participants à ce colloque pluridisciplinaire qui se tiendra sur trois jours, à savoir les 5, 6 et 7 octobre 2023.

*« Mesdames et messieurs, veuillez éteindre vos téléphones portables », est une phrase souvent entendue lors des rencontres importantes. Cette adresse que d'aucuns pourraient considérer comme une forme d'injonction, loin s'en faut, révèle l'actualité du thème du colloque qui nous réunit ce jour : « Réseaux sociaux et dynamiques des sociétés africaines ».*

En effet, le téléphone portable est devenu l'un des vecteurs principaux des réseaux sociaux auxquels nous nous attachons de plus en plus au fil des années.

Pourtant, l'appel à éteindre nos téléphones portables, à certains moments, montre bien qu'il est possible de s'en passer surtout lorsqu'il s'agit de méditer sur des questions qui nous touchent et qui mettent à contribution nos méninges.

En tant qu'un des maillons essentiels de la dynamique que connaît l'université Alassane Ouattara, le Département de Philosophie ne pouvait donc pas marquer son désintérêt vis-à-vis de ce phénomène mondial qu'est l'expansion des réseaux sociaux et nous invite, donc, à y réfléchir à nouveaux frais pour mieux comprendre et circonscrire l'utilisation des réseaux sociaux. Le faisant, le Département est dans le rôle qui lui est assigné par la Philosophie, à savoir « *penser son temps en concept* », selon l'expression du philosophe des Lumières Friedrich Hegel.

Mesdames et messieurs, incontestablement, notre époque est fortement rythmée par les réseaux sociaux qui irradiant, se retrouvent dans tous les secteurs d'activité : la politique, l'éducation, l'environnement, le droit, la sexualité, les relations interhumaines, etc.

Bien que considérées comme sous-développées, les sociétés africaines sont en bonne place dans l'utilisation des réseaux sociaux qui y ont assurément des impacts divers. Entre avantages et inconvénients des réseaux sociaux, les dynamiques des sociétés africaines, leurs évolutions et/ou régressions, sont également à questionner.

Quel statut faut-il accorder aux réseaux sociaux dans la dynamique de nos sociétés ? Les réseaux sociaux sont-ils un moyen sûr pour le développement économique, culturel, politique et social des États africains ? Les Africains font-ils un meilleur usage des réseaux sociaux à l'heure où les *Fakes news* tendent à désorganiser les sociétés ? Comment accommoder les valeurs socioculturelles de nos sociétés aux contenus des réseaux sociaux qui se propagent à la vitesse de la lumière ?

Voilà autant de préoccupations sur lesquelles les éminents participants, réunis dans le cadre de ce colloque et venant de différentes universités d'Afrique, vont se pencher. Ils examineront de manière approfondie les relations entre les

réseaux sociaux et l'évolution ou la régression des sociétés africaines, tant entre elles qu'en comparaison avec les sociétés occidentales, orientales et moyen-orientales, et cela sous tous les angles possibles.

Après avoir évoqué brièvement les enjeux du colloque sur « *Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines* », je souhaite, Mesdames et Messieurs, exprimer ma gratitude envers les divers acteurs qui ont contribué à faire de ce colloque une réalité aujourd'hui.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Chef du Département de Philosophie, le Professeur Traoré Grégoire, qui m'a fait confiance en me mettant à la présidence de l'organisation de ce colloque. Professeur, vous avez été attentif aux difficultés et préoccupations qui vous ont été soumises.

Je félicite chaleureusement tous les membres du Comité d'Organisation qui continueront à travailler même après la clôture des travaux qui débutent aujourd'hui. Je les remercie pour leur esprit d'équipe, leur résilience face aux difficultés rencontrées, ainsi que pour leur sens des responsabilités dans l'accomplissement de leur tâche.

Je tiens à exprimer mes remerciements renouvelés, en suivant tous les protocoles appropriés :

À nos autorités ;

À nos Maîtres d'ici et d'ailleurs ;

À tous les contributeurs venus de tous les horizons ;

Aux syndicats d'enseignants et aux organisations d'étudiants ;

À nos étudiants ;

Je tiens à remercier particulièrement l'administration centrale de l'UAO, avec à sa tête le Président Kouakou Koffi, pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié.

Je tiens à adresser mes remerciements également aux partenaires de premier rang :

- le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) pour son soutien multiforme.

- l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), pour son accompagnement.

- la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (CN-MAEP), présidée par Professeur Soro David Musa, pour son implication à l'organisation de ces assises, malgré ses contraintes.

Mesdames et messieurs, je voudrais conclure mon allocution en vous exprimant mes vœux pour des travaux fructueux au cours de ces trois jours.

Merci de votre aimable attention !

M. SANOGO Amed Karamoko, Maître de Conférences, Enseignant-chercheur, Département de philosophie, Université Alassane Ouattara,

## **DISCOURS DU CHEF DE DÉPARTEMENT**

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara,

Monsieur le Doyen de l'UFR - Communication, Milieu et Société,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,

Chers étudiants,

Chers amis de la presse,

Mesdames et Messieurs, Honorables invités en vos rangs, grades et qualités,

Au nom du Département de philosophie, je voudrais vous dire, au-delà de ce que je saurai exprimer, mes sincères remerciements pour votre présence effective, massive et distinguée qui montre tout l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ces assises qui s'ouvrent, aujourd'hui, à l'Université Alassane Ouattara. La problématique des réseaux sociaux et leur impact sur la dynamique des sociétés africaines exige des solutions immédiates, tant ils touchent au fondement des Institutions qui donnent sens à notre être en société. Les réseaux sociaux définissent notre vie puisqu'ils influencent notre mode d'être et d'agir en société. Dans nos sociétés contemporaines africaines, ils occupent une place prépondérante dans la mesure où ils façonnent la vision du monde des individus, leur approche relationnelle. Selon les statistiques, 46 pourcents de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). En Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques.

Par leur puissance transformatrice du monde social et des valeurs qui le sous-tendent, les réseaux sociaux se sont révélés être paradoxalement à la fois une véritable source d'émerveillement et d'inquiétudes suscitant une réflexion

sur leurs réels enjeux et le sens qu'ils impriment à la dynamique des sociétés africaines. La tenue de ces assises qui rassemblent des experts venus de divers horizons du monde vise à ausculter le sens des réseaux sociaux et la manière dont ils influencent la dynamique de nos sociétés.

Sous certaines formes, les réseaux sociaux peuvent participer au progrès de nos sociétés dès lors que les buts qu'ils sont censés atteindre, coïncident avec les bonnes intentions et le bien-être de l'homme. Cependant, pour parodier ce célèbre philosophe allemand d'origine juive, Hans Jonas, on peut soutenir que cette intention des individus reste creuse ou vide de sens aussi longtemps que l'on ignore ce qu'est le bien que les réseaux sociaux sont censés apporter aux sociétés africaines. Nous devons savoir, en effet, vers quelle destination ils nous conduisent et surtout quelles dispositions éthiques prendre pour leur meilleure utilisation. Or comme semble le souligner Jonas dans le Phénomène de la vie, « il y a ceux qui acclament la houle qui les emporte avec elle et dédaignent de se demander vers où ? ; qui saluent le changement pour lui-même, la poussée en avant, sans fin, de la vie vers le toujours nouveau, l'inconnu, le dynamisme comme tel ». Les événements protéiformes et angoissants qui se succèdent à un rythme infernal sur les Réseaux sociaux entraînent et traînent les sociétés africaines vers des directions tous azimuts, dans une sorte de tourbillon et de vertige, au point où l'on est tenté de croire que nous sommes face à une crise sociale, des individus et de nos Institutions. En réalité, les réseaux sociaux sont devenus de véritables cadres de défoulement des esprits, que dis-je, de logorrhée verbale, de recherche de gain facile où la recherche de la vérité n'est plus la priorité.

Si la crise est, cependant, ce moment de rupture, de malaise, parfois un tournant périlleux qui peut aussi introduire un changement de vision, une orientation nouvelle, avant que d'aboutir tout de même à une issue heureuse, une réelle démarche votive à la recherche de solutions idoines doit s'imposer. C'est donc à juste titre que l'Université, en tant qu'Institution qui contribue à l'autoréflexion de la société, mobilise, en ce jour, ses acteurs afin qu'ils fassent l'anamnèse des maux qui sapent les fondements et valeurs de la société. Mesdames et Messieurs, ces acteurs rompus à la bonne réflexion, ces penseurs de qualité et bon goût ne sont-ils pas comme pouvait le dire Émile Zola « ces

actifs ouvriers qui sondent l'édifice sociale, en indique les poutres pourries, les crevasses intérieures, les pierres descellées, tous ces dégâts que l'homme lambda ne voit pas du dehors et qui pourtant peuvent entraîner la ruine du monument social entier » ?

L'Université est appelée à répondre à de nouveaux et grands défis en termes d'éducation, de recherche et de gouvernance face à la mutation rapide des sociétés, à l'évolution de l'état d'esprit de la jeunesse, aux nouveaux outils et technologies de communications. Caractéristiques des temps modernes, les réseaux sociaux doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse critique de la part des universitaires et particulièrement des universitaires africains, car en Afrique, leur utilisation nous laisse parfois dubitatif quant au but de leur invention. Ce colloque vient donc à-propos pour faire un état des lieux des crises répétées qui secouent nos sociétés, qui ralentissent leur développement. Ce colloque a pour ambition de mettre en évidence les défis et trouver des solutions susceptibles de conduire les États africains sur la voie d'une gestion durable, dynamique et responsable des sociétés africaines. Il proposera, je l'espère pour ma part, une réflexion constructive sur de nouvelles perspectives heuristiques de qualités sociétales ; sur l'implication de nos Universités africaines dans la construction à court, moyen et long terme de nos Institutions régulatrices des réseaux sociaux et qui président à la destinée des sociétés.

Mesdames et Messieurs, la centralité thématique de ce colloque qui nous réunit, porte au total sur « **la place des réseaux sociaux dans l'évolution des sociétés africaines** ». Nous sommes tous, panélistes et partenaires extérieurs, appelés à trouver à partir de ce colloque des solutions pour sauver la situation inquiétante de la société africaine due à une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Poser un diagnostic sur la situation de réseaux sociaux en Afrique impose de pouvoir déceler le type de contribution qu'ils doivent apporter à nos sociétés, mais surtout de situer les responsabilités concernant leur utilisation. Un tel acte est d'une grande portée puisque l'Université, en tant que cadre d'élaboration et de partage des connaissances, est également le lieu de préparation de la société de demain. En envisageant la recherche de solutions sous l'angle de la transversalité ou du moins de l'interdisciplinarité, nous

pensons que cet acte est solidaire d'une vision globale caractérisée par l'implication mutuelle des œuvres que l'on peut qualifier de l'esprit d'avec celles de la société. Une telle globalité est déjà à l'œuvre dans le réinvestissement social des recherches et réflexions issues des Universités. De sorte que l'on arrive à la logique suivante : les débats dans les Universités ne peuvent se soustraire de la réalité sociale. Au contraire, les Universités doivent analyser les maux qui minent les sociétés actuelles et anticiper l'avenir. Je suis donc convaincu que nous aurons des résultats satisfaisants au regard de la qualité des différents contributeurs qui ont bien voulu apporter leurs idées pour cerner la situation des réseaux sociaux en Afrique.

Je voudrais très chaleureusement, en ma qualité de Directeur de Département de philosophie d'une part, en tant que coordonnateur général des activités de ce colloque d'autre part, exprimer ma gratitude à nos invités de marque ainsi qu'à toutes les personnes qui ont effectué le déplacement. Je voudrais aussi remercier, avec encore beaucoup d'enthousiasme et de chaleur, le Président du Comité d'Organisation (PCO) de ce rassemblement scientifique pour avoir œuvré généreusement et efficacement au bénéfice de cet événement, ô combien utile à nos Institutions, à toutes les Universités africaines ainsi qu'à nos décideurs socio-politiques africains. Nos remerciements vont aussi à tous nos partenaires, à tous nos collègues, nos maîtres, venus ici pour échanger sur un sujet aussi important.

Je vous remercie et souhaite, à tous, un très bon séjour scientifique.

## **RÉSEAUX SOCIAUX ET LUTTE CITOYENNE**

**Boubakar MAIZOUMBOU**

*Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)*

[boubakarmah@gmail.com](mailto:boubakarmah@gmail.com)

### **Résumé :**

Conçus comme un nouvel espace d'expression et d'application de certains droits fondamentaux (Brozeck Kandolo Wa Kandolo, 2018), les réseaux sociaux Twitter, Messenger, WhatsApp, etc., constituent, depuis ce qu'il est convenu d'appeler le printemps arabe, le facteur le plus utilisé pour passer les mots d'ordre des luttes sociales prônées par les mouvements sociaux. Les organisations de la société civile africaine, qui n'ont pas toujours l'autorisation de manifester pour leurs revendications, font de ces réseaux le canal alternatif opportun pour relayer les informations. Alors que le droit de manifester est reconnu par les régimes démocratiques africains, le refus de son application par ces mêmes régimes est immédiatement relayé et dénoncé par l'usage des réseaux sociaux. Ces réseaux sociaux peuvent-ils être la cause de l'infléchissement des autorités politiques pour le respect des principes démocratiques ? L'objectif visé, à travers cette question, est d'examiner l'implication des réseaux sociaux dans les débats et luttes pour l'effectivité des pratiques démocratiques en Afrique. L'analyse de cette question nous permettra d'évaluer aujourd'hui la portée de ces réseaux sociaux sur les pratiques politiques de nos pays qui peinent à assoir la démocratie.

**Mots clés :** Afrique, Lutte citoyenne, Mouvements sociaux, Réseaux sociaux.

### **Abstract:**

Conceived as a new space for expression and the application of certain fundamental rights (Brozeck Kandolo Wa Kandolo, 2018), social networks - Twitter, Messenger, WhatsApp, etc. - are now, since the so-called Arab Spring, the most lauded factor for passing on the watchwords of social struggles advocated by social movements. African civil society organisations, which do not always have the right to demonstrate for their demands, are using these networks as an opportune alternative channel for relaying information. While

the right to demonstrate is recognised by African democratic regimes, any refusal by those same regimes to apply it is immediately relayed and denounced through the use of social networks. Can these social networks be the cause of a change in the political authorities' attitude towards respect for democratic principles? The aim of these questions is to examine the involvement of social networks in the debates and struggles for the effectiveness of democratic practices in Africa. An analysis of these issues will enable us to assess the impact of social networks on political practices in our countries, which are struggling to establish democracy.

**Keywords :** Africa, citizen Struggle, social Movements, social Networks.

### **Introduction**

De prime abord, pour introduire notre réflexion, nous proposons la définition générale, d'après V. Lemieux (2000, p. 18.), des réseaux sociaux :

Les réseaux sociaux sont faits de liens, généralement positifs, forts ou faibles, tels qu'il y a une connexion directe ou indirecte de chacun des participants à chacun des autres, permettant la mise en commun des ressources dans le milieu interne. Il arrive que les connexions servent aussi à la mise en ordre des ressources par rapport à l'environnement externe, ce qui est caractéristique des appareils.

L'analyse des réseaux sociaux est menée dans les sciences sociales depuis les années 1930, d'après J. Breslin et D. Stefan (2007). L'analyse des réseaux sociaux vise, selon ces auteurs, d'une part, à identifier les structures sociales distinctes dans les réseaux et, d'autre part, à expliquer le comportement des individus au sein de ces structures sociales. Avec l'avènement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'Internet est devenu, depuis longtemps, un outil de diffusion de l'information ouvert à tout le monde. À ce titre, l'Internet garantit largement la liberté d'expression. Les premiers usages d'Internet ont été la mise à disposition d'informations dans des sites (le worldwideweb par exemple) longtemps considérés comme des bibliothèques virtuelles. Ensuite, dans les années 2000, les médias et réseaux sociaux sont venus modifier ces premiers usages, en devenant le lieu de « l'expression généralisée » et celui de « la coordination des amis » (H. L. Crossier, 2018). Facebook, WhatsApp, Twitter, devenu X, etc., donnent aujourd'hui

l'occasion à la création de différents espaces publics virtuels, réunissant, selon le contexte, plusieurs catégories de personnes.

Ainsi, l'arrivée de ces réseaux sociaux, appelé encore Web social ou Web 2.0 (D. Tchunte et al, 2011) a énormément favorisé le développement des réseaux socionumériques. D'après D. Tchunte et al. (2011), en 2010, près de trois quarts des internautes en Europe consultent ces nouvelles plateformes quotidiennement. Très visités et comportant des applications diversifiées (mails, chats, photos, tags, groupes, événements, pages...), les réseaux socionumériques sont devenus de véritables systèmes d'exploitation d'informations. Des masses de données, riches par leur diversité, et importantes par leur quantité, sont désormais disponibles sur la toile. Ces potentialités communicationnelles suscitent alors la question de possibilité de dénoncer, en Afrique, avec les réseaux sociaux, les remises en cause des droits fondamentaux (comme les manifestations) par les dirigeants eux-mêmes.

En ce sens, nous nous posons la question de savoir si les réseaux sociaux peuvent être la cause de l'infléchissement des autorités politiques africaines pour le respect des principes démocratiques. Quels sont, en effet, les impacts des réseaux sociaux sur la lutte des organisations de la société civile africaine pour l'effectivité du respect des principes démocratiques ?

L'objectif que nous poursuivons, à travers cette question de recherche, est de montrer que les réseaux sociaux sont aujourd'hui des facteurs de mobilisation dans la lutte des mouvements sociaux en Afrique. Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes basés essentiellement sur la recherche documentaire.

Pour analyser la question ci-dessus posée nous dégageons trois axes à explorer. Premièrement, nous étudierons le rapport réseaux sociaux et mobilisation social (1). Deuxièmement, il s'agira pour nous de montrer que les réseaux sociaux constituent désormais des espaces publics virtuels et alternatifs dans la lutte citoyenne (2). Et troisièmement, nous verrons dans quelle mesure les réseaux sociaux jouent-ils un rôle déterminant aujourd'hui dans la quête de l'effectivité des droits fondamentaux (3).

## **1. Réseaux sociaux et mobilisation sociale**

Les réseaux sociaux sont devenus aujourd'hui, plus que jamais, des outils de mobilisation sociale. Ils garantissent aux mouvements sociaux la facilité dans la mobilisation, l'instantanéité et une large couverture dans leur communication. On peut dire qu'ils dépassent désormais les voies traditionnelles de communication que sont la radio, la télévision, les lettres, caractérisées par la lenteur et l'étroitesse de couverture dans la mobilisation des militants. Or la grandeur, la crédibilité et la puissance d'un mouvement social se mesurent par sa capacité à mobiliser un grand nombre de militants. Dans ce sens, il est reconnu aujourd'hui que les réseaux sociaux sont incontournables. Facebook, Tweeter ou X, Tik Tok, etc., sont des véritables véhicules de partage instantané des mots d'ordre dans le cadre des actions collectives. Comme le souligne P. D. Grosbois (2018, p. 180-181),

il faut reconnaître que Facebook comporte de nombreux avantages à des fins organisationnelles : d'abord, son utilisation est très répandue, ce qui permet de rejoindre beaucoup de membres dans leur quotidien, sans parler de la population en général. De plus, la création de groupes de discussion, tant pour un syndicat ou une fédération que pour un regroupement autonome ou parasyndical, y est très facile.

L'actualité que nous vivons aujourd'hui en Afrique est édifiante de ce point de vue. Nous assistons à des bouleversements sociopolitiques nourris par des manifestations populaires, des débats sur des renversements des régimes, sur l'insécurité, etc. Malgré la difficulté d'accès aux grands médias étrangers, des images et des informations sur ces situations sont communiquées à partir des pays de grands médias « au moyen de l'outil de réseau social et de diffusion directe « Twitter » (J. Borrero, 2013, p. 10).

En effet, en Afrique, la grande partie de la population n'a pas accès aux grands médias étrangers qui sont réputés dans l'investigation et la révélation des informations. Ce sont des chaînes, des journaux, payables, donc difficiles d'accès pour les populations africaines constituées des couches sociales majoritairement pauvres. Pour ces couches sociales, les médias sociaux leur permettent de contourner le cryptage des informations. Il faut cependant relever ce qui fait la spécificité de la mobilisation sociale par les réseaux par rapport aux canaux

traditionnels de mobilisation notamment le communiqué radio-télévisé, les lettres, etc. Cette spécificité s'explique à travers deux aspects au moins.

Le premier aspect est le fait qu'à travers les réseaux sociaux, on peut être mobilisé par quelqu'un dont on ignore l'identité. Pourtant, être mobilisé pour la lutte sociale, c'est partager l'opinion de quelqu'un, d'un leader, c'est adhérer à sa cause qu'on juge légitime. Cette adhésion, ce partage d'opinion, se fait à travers les réseaux sociaux sans cependant connaître forcément l'identité des mobilisateurs, des leaders. Cela peut, au fond, s'expliquer par le fait que dans le contexte des réseaux sociaux, c'est moins l'opinion ou la cause elle-même qui mobilise que l'outil technologique qui devient de plus en plus dominant. Dans ce cas la mobilisation devient motivation, impactant positivement les luttes sociales. Dans le cadre des échanges via réseaux sociaux, on est plus motivé, voire passionné, à faire fonctionner son appareil, à faire partie d'un groupe WhatsApp, que de s'intéresser fondamentalement au contenu des messages. Ainsi, comme pour donner raison à Y. Akakpo (2019, p. 17) qui parle de domination technologique comme appropriation par la « science et la technique » de « tout potentiel d'opérativité » concernant l'action, les mouvements sociaux sont aujourd'hui favorisés par le dispositif technologique même dans la mobilisation des adhérents aux luttes citoyennes.

Ce premier aspect lié à ce que nous pouvons appeler mobilisation-motivation n'est pas loin du second aspect. En effet, dans la mobilisation par les réseaux sociaux, ce n'est pas seulement l'affichage du grand nombre qui est mis en exergue. Il y a non seulement ce grand nombre concrètement observable, mais aussi d'autres militants qui, sans être dans les rues, adhèrent à la cause en échangeant, en publiant les images, emblèmes, pancartes, du mouvement, et en « likant » toute information entrant dans le cadre de la lutte. « Liker » la publication ou le « post » d'un acteur du mouvement, c'est s'engager activement à son côté, c'est être mobilisé tout simplement pour la lutte sociale ou citoyenne. « Liker » sur les réseaux sociaux c'est aimer ce qui est partagé. « Post » veut dire message publié sur les réseaux sociaux notamment Facebook. C'est en ce sens que F. Granjon (2003, p. 142) souligne que le mouvement altermondialiste partage avec « les plus récents réseaux télématiques, un imaginaire social dont

les principes fondateurs sont réglés sur le mythe de l'auto-organisation de la société civile (que l'on imagine planétaire) et de la participation active des acteurs qui la constituent ».

Cette idée de mobilisation sociale par les réseaux sociaux peut être conclue avec G. Eric (2000, p. 184) qui souligne que « les services d'Internet peuvent en effet être considérés comme des catalyseurs de l'action collective ». Cet auteur a bien noté le fait qu'avec les médias sociaux « le message peut être diffusé de façon exponentielle à un vaste public ».

## **2. Réseaux sociaux comme espace public virtuel et alternatif dans la lutte citoyenne**

Toujours dans la perspective de facilitation de la mobilisation sociale, les réseaux sociaux constituent aujourd'hui des véritables espaces publics virtuels qui offrent de nouvelles dimensions aux luttes citoyennes. Les espaces publics virtuels sont à l'image des espaces publics traditionnels qui sont généralement connus comme des places publiques servant des lieux de rassemblement des manifestants. Du point de vue conceptuel, c'est Jürgen Habermas qui a évoqué la question de « l'espace public » pour montrer l'importance de la communication dans le processus de démocratisation. Il décrit l'espace public comme un espace de médiation entre l'État et la société où la puissance de la raison et la richesse des échanges permettent la formation d'une opinion éclairée, qui assure de sages décisions collectives. On les situe généralement dans des pays qui ont connu des révolutions citoyennes ou des « actions collectives », pour reprendre l'expression du philosophe burkinabé, Mahamadé Savadogo. C'est l'exemple de la « Place de la Concertation » à Niamey au Niger, de la « Place de la Nation » ou « Place de la Révolution » à Ouagadougou au Burkina Faso, de la « Place Taksim » à Istanbul en Turquie, etc.

L'aspect le plus important qui distingue les espaces publics virtuels des espaces publics traditionnels est lié à la participation et à la prise de parole. Dans les espaces publics traditionnels, le droit à la participation et à la prise de parole est limité. Seuls quelques citoyens indiqués, désignés ou sélectionnés, ont accès aux espaces publics. Par contre les espaces publics virtuels offrent

aux citoyens, sans exclusion, la possibilité de participer et de prendre la parole à l'occasion des rencontres, des réunions, des forums, etc., sur des questions sociopolitiques engageant pourtant les autorités publiques.

Lorsqu'il s'agit de l'espace public virtuel, toutes les voies sont autorisées à s'exprimer. Elles ont la possibilité de révéler ce qu'elles pensent, de commenter, d'apprécier, de discuter même les propositions des dirigeants de leur mouvement. Ainsi, la dépendance à la parole des dirigeants du mouvement dans l'espace public traditionnel est remplacée par l'accès pour chacun à la parole dans l'espace public virtuel. C'est parce que, comme dit C. Richaud (2017, p. 29), « les réseaux sociaux opposent à l'inertie, à la verticalité et à la hiérarchisation de la politique une conception horizontale de l'espace public ».

Cette nouvelle forme d'espaces publics est d'autant plus importante en Afrique qu'elle favorise l'élargissement de l'espace public traditionnel qui n'est pas favorable à l'expression libre de la diversité d'opinions. Désormais la crainte, la restriction ou l'interdiction même de s'exprimer, est contournée par ce qu'on peut appeler aujourd'hui l'autosaisine par les citoyens de la situation sociopolitique de leur pays à travers les espaces publics virtuels. D'où la double importance de l'espace public virtuel que souligne D. Gardon (2010, p. 11) : « D'une part, le droit de prendre la parole en public s'élargit à la société entière ; d'autre part, une partie des conversations privées s'incorpore dans l'espace public. »

Autant dire que les espaces publics virtuels sont devenus des alternatives à la restriction des droits et libertés de participation et de prise de parole dans les espaces publics traditionnels. À travers « Le numérique : de nouveaux espaces pour la démocratie », le titre évocateur de la première partie de son ouvrage (p. 21-100), H. Oberdorff (2010) s'attache à montrer comment les technologies de l'information ouvrent des espaces de plus grande liberté pour l'épanouissement de la démocratie. Il y va de la liberté de s'informer, de la liberté de communiquer, des possibilités grandissantes en termes de participation et d'interaction. En quelque sorte, l'usage adapté des nouveaux outils du numérique fondé sur la circulation des informations et du partage, annonce, dit H. Oberdorff (2010, p. 75), l'avènement d'une « e-démocratie » beaucoup plus participative et

complémentaire avec la démocratie représentative. Partant de ce constat, H. Oberdorff (2010, p. 186) conclut sur le fait que « l'homo numéricus est avant tout un être humain et un citoyen ». Autrement dit, pour Henri Oberdorff, l'être numérique est d'abord un homme, et vit dans une société politique, donc encadrée par des lois et règlements.

Avec les réseaux sociaux, il y a sans doute la tendance à l'ouverture de l'espace public pour tout citoyen désireux d'exprimer son opinion dans la quête de la démocratie. C'est pourquoi E. George (2008) situe l'importance du web dans « la possibilité d'échanger de façon plus horizontale et donc de révéler des capacités de la part de personnes qui n'auraient pas forcément bénéficié d'un espace pour s'exprimer. » H. Le Crosnier (2018) pense même que c'est à cela que doit servir ce qu'il appelle la « culture numérique », c'est-à-dire former les citoyens du XXI<sup>e</sup> siècle à avoir « la tête dans le cyberspace ».

Dans ce cas, il n'y a pas de doute que les espaces publics virtuels favorisent l'émancipation des citoyens en quête de la démocratie. Leur caractère illimité dans le temps et dans l'espace donne aux citoyens des pays africains la possibilité de s'informer, de comparer des situations sociopolitiques au-delà de leurs frontières. En ce sens, G. Fleury (2008) souligne que « l'Internet est donc porteur de promesses d'émancipation et d'innovation en ce qu'il fait miroiter l'idée d'une démocratie plus transparente, plus participative, où des citoyens mieux informés pourraient investir un espace public virtuel » (G. Fleury, 2008, p. 84-85).

### **3. Les réseaux sociaux et l'effectivité des droits fondamentaux**

La question de l'effectivité des droits fondamentaux dans l'exercice des pouvoirs démocratiques est toujours d'actualité en Afrique. Théoriquement, il est paradoxal de parler des États démocratiques et, en même temps, se soucier du respect des textes qui régissent les règles qui encadrent et protègent les actions collectives des citoyens. Pourtant il est fréquent de constater que des organisations nationales et internationales de défense des droits humains fustigent la remise en cause, par les autorités publiques elles-mêmes, de certaines dispositions légales garantissant les libertés fondamentales des citoyens.

Désormais, avec les nouveaux espaces publics virtuels, on peut dire que la liberté d'expression, le droit de manifestation, le droit à l'information, etc., deviennent de plus en plus effectifs. En effet, dans le contexte des réseaux sociaux, les citoyens, étant instantanément informés par les activistes, descendent, souvent spontanément, dans les rues. L'exemple des rassemblements des citoyens pendant le printemps arabe et les récentes mobilisations citoyennes au sahel (Burkina Faso, Mali, Niger) en est l'illustration.

Il est certes vrai que ces genres de mobilisation spontanées dépendent de la gravité de la situation qui nécessite les rassemblements des citoyens. Mais c'est pour ainsi dire que les demandes d'autorisation de marche sont en train d'être dépassées par la force de mobilisation des réseaux sociaux garantie par l'accès facile à l'information. Dans ce cas, de la restriction ou de l'interdiction à manifester, à marcher, on passe à ce que D. Cardon (2010, p. 8) appelle « formes inédites de partage du savoir, de mobilisation collective et de critique sociale ».

Les États africains tiennent désormais compte de la capacité des réseaux sociaux à permettre aux mouvements sociaux de jouir, sans grande difficulté, des droits fondamentaux garantis par nos constitutions. En effet, grâce aux réseaux sociaux, les mouvements sociaux peuvent désormais se passer des recours infinis devant les tribunaux pour être autorisés à manifester. C'est d'ailleurs partant de la reconnaissance de cette force des réseaux sociaux à contourner la restriction ou l'interdiction à manifester et à s'exprimer librement que certaines autorités africaines n'hésitent pas souvent à interrompre le réseau internet dans leur entité. Ce sont des mesures draconiennes que les autorités justifient par la menace de troubles à l'ordre public. Mais en vérité, cela ne peut freiner la tendance vers l'effectivité des droits fondamentaux en Afrique dans la mesure où les autorités elles-mêmes n'ont pas intérêt à prolonger dans le temps l'interruption du réseau internet.

On peut ainsi dire qu'aujourd'hui, en Afrique, les autorités n'ont plus d'autre choix que de rendre les droits fondamentaux, comme ceux d'expression, de manifester, d'opinion, etc., effectifs au regard de la possibilité qu'ont les citoyens de participer directement aux débats publics autour des grandes

questions et décisions politiques engageant la vie de leur nation. C'est une forme de démocratie directe et participative que rendent désormais possible les réseaux sociaux. Comme le souligne T. Vedel (2017, p. 73), « l'internet peut révolutionner la politique et favoriser une évolution vers une démocratie plus participative, voire directe, dans laquelle les citoyens seraient devenus un cinquième pouvoir ». P. Levy (2002, p. 36) parle, dans le même sens, de « la cyberdémocratie » qui annonce « l'avènement d'une démocratie nouvelle, généralisée (...) une véritable société civile planétaire ».

Les réseaux sociaux peuvent ainsi être considérés comme des facteurs qui permettent de combler les insuffisances de la démocratie jusque-là connue sous ses formes de représentation ou de délégation du pouvoir. La possibilité de l'expression libre des opinions par les réseaux sociaux permet aux citoyens de participer à la démocratie avec les dirigeants. La cyberdémocratie offre un espace favorisant la participation citoyenne grâce aux outils des technologies d'informations et de communications. Dans son article, A.-M. Gingras (1999, p. 40) a souligné cette idée qu'elle qualifie de valorisation de démocratie directe :

La valorisation de l'idée de démocratie directe par l'intermédiaire des médias et des NTIC n'est pas nommée, mais elle s'est insérée insidieusement dans nos représentations de la politique. Plusieurs éléments associés à la démocratie directe ont acquis une grande popularité depuis environ vingt-cinq ans ; les sondages, les vox populi et autres moyens de connaître l'opinion de la population sur des sujets variés ont remis à l'honneur l'idée de la participation directe des citoyens et des citoyennes à la vie politique.

Mieux encore, Anne-Marie Gingras (1999) a noté la capacité des réseaux sociaux à « combler les lacunes du système démocratique occidental en augmentant et en diversifiant les formes de participation politique et en démocratisant la gestion gouvernementale ». Anne-Marie Gingras va même jusqu'à considérer que les réseaux sociaux peuvent être pensées comme un catalyseur de l'action politique, en instaurant une dynamique nouvelle dans la société civile et entre celle-ci et l'État. Et on parle ainsi, selon elle, de décentralisation ou concertation accrues, de délibération plus étendue, de réseautage plus intense, d'acquisition d'appuis d'envergure internationale, etc.

Ce qui nous permet de dire que la souveraineté des peuples et des citoyens reconnus théoriquement, mais occultée pratiquement par les États africains, est en train d'être reprise avec l'usage des réseaux sociaux. En ce sens D. Cardon (2010, p. 100) dit qu'« Internet est un instrument de lutte contre l'infantilisation des citoyens dans un régime qui est censé leur confier le pouvoir ». Donc avec les réseaux sociaux où « une partie des conversations privées s'incorpore dans l'espace public » (D. Cardon, 2010, p. 11), les droits fondamentaux des citoyens africains finiront par devenir effectifs, malgré la réticence de certains régimes.

Il faudrait cependant tenir compte du fait que concevoir la démocratie directe par les réseaux sociaux ou « par les NTIC », comme le souligne Anne-Marie Gingras, pose des problèmes. Anne-Marie Gingras a identifié deux problèmes majeurs liés à la démocratie électronique directe. L'auteur dit d'abord que cette forme de démocratie est tributaire d'un « déterminisme technologique » tout à fait obsolète, mais aussi elle suppose que les citoyens soient politiquement actifs. Ce qui, dans le contexte africain, est plus difficile dans la mesure où, en dehors des périodes électorales, les populations africaines s'engagent moins politiquement.

De plus, pour Anne-Marie Gingras, la démocratie directe par les NTIC fait l'impasse sur les processus constitutifs de la gestion politique et des logiques sociétales qui pèsent sur les choix des décideurs publics, telles que la mondialisation et la libéralisation des échanges. La démocratie directe électronique doit prendre appui sur le déterminisme technologique qui imprègne encore souvent la vision du développement des NTIC que se font une partie de la communauté scientifique et les décideurs publics ; il ne semble exister aucune distinction entre les possibilités offertes par la technologie et l'usage qui en sera fait. Or, l'histoire du développement technologique démontre que les applications technologiques prévues par les concepteurs et les promoteurs sont souvent « détournées » par les utilisateurs. Ce qui pose aujourd'hui, en Afrique comme ailleurs dans le monde, tout le problème de la législation par rapport à l'usage des réseaux sociaux ou des NTIC de façon générale. Par rapport à ce problème de législation, A.-M. Gingras (1999, p. 37) a souligné le caractère

anarchique des réseaux sociaux. Elle pense que le cyberespace serait une manifestation de « la société postmoderne anarchique, fragmentée et sans frontières déterminées ». On peut, selon elle, comparer l'anarchie des réseaux à la difficulté croissante pour les États « de légiférer et réglementer dans un monde global », menacé par la porosité des frontières et la multiplicité des enjeux de nature supranationale.

Dans cette même logique faisant cas des inconvénients des réseaux sociaux, G. Tremblay (1994, p. 255) a déjà évoqué la marchandisation des domaines de l'information qui risque de renforcer les inégalités sociales. Il l'affirme clairement en ces termes :

Le rattachement de la plupart des projets d'autoroutes électroniques et de leurs promoteurs à la sphère marchande ne fait aucun doute, il suffit d'aligner leur nom et de retenir les usages qu'on met en exergue pour en convenir. L'extension de la marchandisation dans le champ de la culture et de l'information (...) risque de renforcer l'inégalité sociale, voire la dualisation de la société, ce qui représente (...) un sérieux problème pour la démocratie.

## **Conclusion**

À l'issue de cette réflexion sur les réseaux sociaux comme facteur des luttes citoyennes à l'occasion du colloque international de Bouaké (Côte d'Ivoire) sur les « Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines » du 05, 06 et 07 octobre 2023, nous pouvons conclure qu'avec les réseaux sociaux, les changements en faveur de la démocratie sont plus que jamais en marche dans nos pays. La communication, l'information et la mobilisation par les réseaux sociaux sont, en effet, une affaire planétaire, et les pays africains, même s'ils traînent les pas, ne peuvent pas être en marge de cette dynamique générale des sociétés. Les États africains, comme les autres États du monde d'ailleurs, ne peuvent plus échapper à cette nouvelle donne du domaine de l'information et de la communication longtemps restés l'apanage des groupes restreints (essentiellement constitués des décideurs politiques, journalistes d'investigation et des lobbys). Les acteurs et militants des luttes citoyennes ont désormais, avec les réseaux sociaux, accès aux informations et aux espaces publics virtuels. Les rassemblements citoyens, les manifestations, bref, les actions collectives

citoyennes font aujourd'hui des réseaux sociaux les meilleurs canaux alternatifs contre les interdictions, souvent systématiques, des pouvoirs publics.

Le plus important, dans ce cas, est de circonscrire ce qui peut être considéré comme raté dans cette dynamique, afin de permettre à nos sociétés de tirer les meilleurs avantages des réseaux sociaux, devenus, dans tous les cas, incontournables, dans notre existence. Donc, pour une meilleure internalisation de ces réseaux sociaux qui engagent, sans doute, la dynamique de nos sociétés, les États africains doivent emboîter le pas aux autres États du monde (les États Unies d'Amérique, l'Angleterre, les pays de l'Union Européenne) qui sont déjà avancés dans la législation des usages des réseaux sociaux. Légiférer sur les réseaux sociaux suppose impérativement un suivi et contrôle permanents des différentes plates-formes des réseaux sociaux par des spécialistes, « une veille », comme le souligne B. L. Seguin (2015) en ces termes :

Instaurer une veille sur les réseaux sociaux s'impose donc désormais. Mais pour qu'elle soit efficace, il faut savoir se détacher des usages ludiques et des messages égocentriques qui sont légion sur ces plateformes. Toutefois, un contrôle de la qualité et de la quantité d'informations diffusées par de vrais comptes permet assez rapidement de démystifier le vrai du faux. Ainsi, même s'il est très facile d'écrire n'importe quoi sur les réseaux sociaux, la confrontation avec l'esprit critique des internautes (grand public, public averti, journalistes, professionnels de l'information, etc.), permet très souvent de dénoncer les fausses informations.

### **Références bibliographiques**

AKAKPO Yaovi, 2019, *Le technocolonialisme. Agir sous une tension essentielle*, Paris, L'Harmattan.

BORRERO Jorge, 2013, « Le Web 2.0, les réseaux sociaux et la société », in Rapporté par Jorge Borrero membre du Comité d'ADELI, *La Lettre d'ADELI*, N°91, Paris, Les éditions d'ADELI, p. 10-16.

BRESLIN Jimmy STEFAN Decker, 2007, « The Future of Social Networks on the Internet », in *IEEE Internet Computing*, Nicosie, IEEE Computer society, p. 86-90.

CARDON Dominique, 2010, *La démocratie Internet : promesses et limites*, Paris, Seuil.

CROSNIER Hervé, 2018, « De l'information à l'influence », *Documentation et bibliothèques*, 64(4), p. 19-25, in <https://doi.org/10.7202/1061789ar>.

DE GROSBOIS Philippe, 2018, « Le numérique et ses appropriations syndicales », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (19), 176–185.

ÉRIC George, 2008, « De la complexité des relations entre démocratie et TIC », in *Nouvelles pratiques sociales*, 21(1), Montréal, Université du Québec, p. 38–51, <https://doi.org/10.7202/019357ar>.

ÉRIC George, 2000, « De l'utilisation d'Internet comme outil de mobilisation : les cas d'ATTAC et de SalAMI », in *Sociologie et sociétés*, 32(2), Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 172-188

FLEURY Guillaume, 2008, *Internet comme vecteur de pouvoir. Études internationales*, 39(1), 83–104, in <https://doi.org/10.7202/018720ar>.

GINGRAS, Anne-Marie, 1999, « La démocratie et les nouvelles technologies de l'information et de la communication : illusions de la démocratie directe et exigences de l'action collective », in *Politique et Sociétés*, 18(2), Québec, Société québécoise de science politique, p. 37–59, in <https://doi.org/10.7202/040172ar>.

GRANJON Fabien, 2003, « Mouvement altermondialisation et dispositifs de communication sur réseaux », in TREMBLAY Gaëtan et MATTELART Armand (dir.) *2001 bogues : globalisme et pluralisme. Tome IV: Communication, démocratie et globalisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 137-153.

LACROIX Jean-Guy, MIEGE Bernard, TREMBLAY Gaëtan (dir.), 1994, *De la télématique aux autoroutes électroniques. Le grand projet reconduit*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

LEMIEUX Vincent, 2000, *À quoi servent les réseaux sociaux ?*, Sainte-Foy, Les Éditions de l'IQRC.

LEVY Pierre, 2002, *Cyberdémocratie*, Paris, Odile Jacob.

MATTELART (dir.), 2001 *Bogues : globalisme et pluralisme. Tome IV : Communication, démocratie et globalisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 137-153.

OBERDORFF Henri, 2010, *La démocratie à l'ère numérique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

RICHAUD Coralie, 2017, « Les réseaux sociaux : nouveaux espaces de contestation et de reconstruction de la politique ? », in *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2017/4 (N°57), p. 29-44. DOI 10.3917/nccc1.057.0029

SEGUIN Bruno Louis, 2015, « Les réseaux sociaux : une source incontournable pour la veille », in *I2D - Information, données & documents* 2015/1(Volume 52), p. 15 à 17DOI10.3917/i2d.151.0015.

TCHUENTE Dieudonné, NADINE Baptiste-Jessel, CANUT Marie-Françoise, 2011, Accès à l'information dans les réseaux socionumériques, *Hermès*, La Revue, 2011/1(N°59), Paris, CNRS Éditions, p. 59-64 DOI:10.3917/herm.059.0059.

VEDEL Thierry, 2017, « Chapitre 5 - L'internet et la démocratie : une liaison difficile », in PERRINEAU Pascal, RUBAN Luc, *La démocratie de l'entre-soi*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 73-88.